

DEPARTEMENT
DE
HAUTE CORSE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CALVI-BALAGNE

L'an deux mil quatorze, et le sept du mois d'octobre, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

Présents : MM. G. BRUN – FX. ACQUAVIVA – D. ANDREANI – L. ANDREANI - R. BARTHELEMY – I. BENIGNI - S. BERENI – D. BICCHIERAY - JB. CECCALDI - S. DOMINICI – J. EMMANUELLI – A. FALCUCCI - P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI – P. JACQ - F. MARCHETTI - E. MUNIER - JM. NOBILI – J. PAOLINI - M. PARIGGI – L. PINELLI – R. POIRON – J. ROBICHON – MJ SALVATORI – A. SANTINI – F. SEVEON – E. SUZZONI.

Absent(s) : M. MP . ANTONELLI - J. LUCIANI - M. LUCIANI - N. MARIANI - R. SANTELLI - P. SIMEONI

Absent(s) ayant donné procuration: J. GUGLIELMACCI à A. SANTINI – E. ORSINI à L. PINELLI – JP PINELLI à G. BRUN - JM. SEITE à D. BICCHIERAY - G. SELIER à F. MARCHETTI

Secrétaire : F. MARCHETTI

Le Président rappelle aux délégués communautaires le projet du centre culturel Calvi Balagne actuellement en phase d'étude de l'équipe de maîtrise d'œuvre : stade Avant Projet Sommaire.

Le permis de construire devrait être déposé d'ici 3 mois.

Afin d'accompagner la communauté de communes dans ces phases critiques de conception du projet et afin d'assurer un suivi du travail de l'architecte ; il est nécessaire de s'adjoindre des compétences d'un conducteur d'opération, conseil, technique et juridique et financier du maître de l'ouvrage dès les phases Avant Projet, puis lors de la consultation des entreprises de travaux, en phase chantier et enfin lors de la réception des ouvrages.

Une consultation a été lancée en juillet dernier. Trois offres ont été déposées. A l'issue de l'analyse des dossiers, par application des critères de sélection des offres, le mieux disant, classé en premier rang au regard de la qualité du dossier remis et des compétences réunies, est le cabinet CITADIS, Société d'Economie Mixte spécialiste de la conduite de projet.

Le Président sollicite l'assemblée communautaire afin de l'habiliter à signer le marché de conduite d'opération pour la réalisation du centre culturel Calvi Balagne pour la somme 156 850 € HT correspondant à 201 jours d'intervention dont 165 jours en phase travaux, suivi de chantier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, dont deux absentions.

AUTORISE son Président à signer le marché de conduite d'opération pour la réalisation du centre culturel Calvi Balagne avec la Société d'Economie Mixte CITADIS domiciliée 6 passage de l'oratoire – 84 000 AVIGNON pour un montant global du marché de 156 850 € HT.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 38		
Présents 27	Absents 6	Procurations 5
VOTE PUBLIC		
Pour 30	Contre 0	Abstentions 2

Date de convocation : 30/09/2014

Date d'affichage :

OBJET :

**CENTRE CULTUREL CALVI
BALAGNE**

**MISSION DE CONDUITE
D'OPERATION**

**AUTORISATION DE SIGNATURE
DU MARCHÉ**

Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la
Sous-Préfecture de CALVI,
le



Fait et délibéré, le 7 octobre 2014
Pour copie conforme
Le Président